

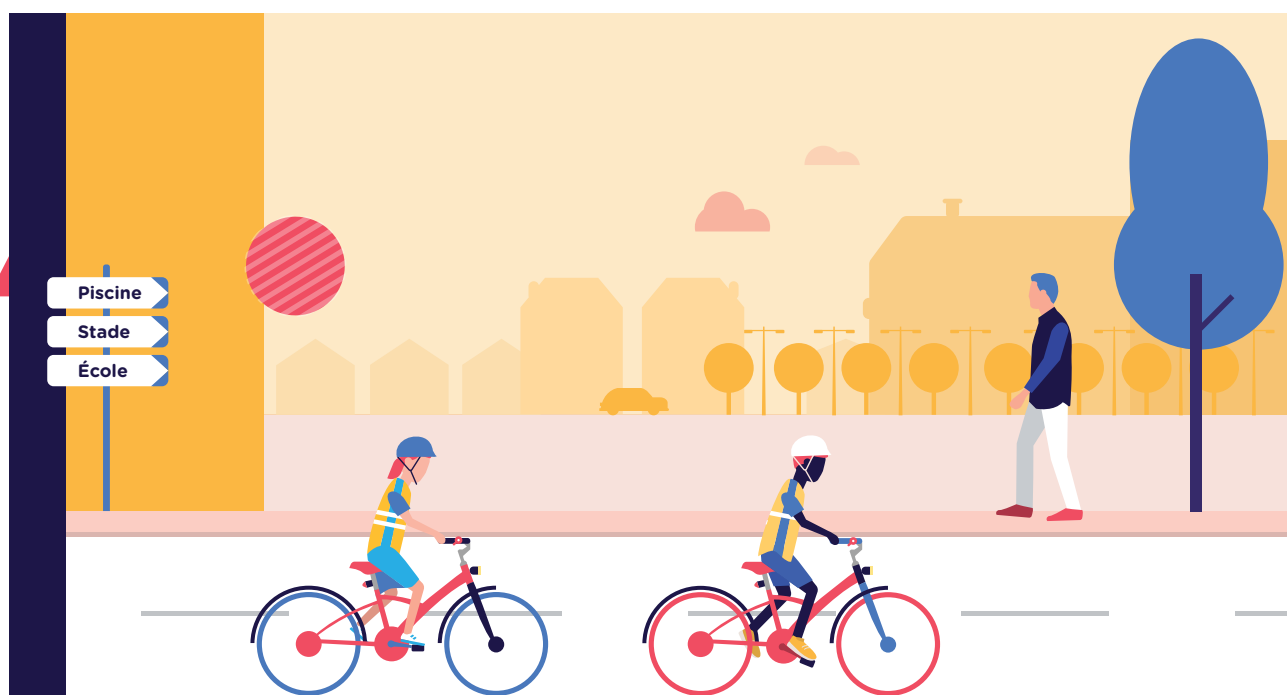
GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DU SAVOIR ROULER À VELO À L'USAGE DES COLLECTIVITÉS



Lancés en 2019, les dispositifs « **Aisance Aquatique** » et « **Savoir Rôler à Vélo** » ont pour objectif de **garantir à chaque enfant l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux indispensables pour leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité.**

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ces deux dispositifs, le ministère chargé des Sports a élaboré 2 guides construits autour de fiches thématiques.

Ces 2 guides portent l'ambition de donner aux collectivités les **clés de compréhension et de mise en œuvre**, pour l'un de l'Aisance Aquatique, pour l'autre du **Savoir Rôler à Vélo**. Construits autour de 6 fiches thématiques, ils ont vocation à fournir des informations générales et pratiques et s'accompagnent à la fin de chaque fiche de liens pour aller plus loin dans les informations et ressources à disposition.



SOMMAIRE - INDEX

Ce guide sur le SAVOIR ROULER À VÉLO – SRAV se compose de 6 fiches thématiques.

FICHE 1 : PRÉSENTATION DU SRAV

- Pourquoi mettre en œuvre le programme SRAV ?
- Qu'est-ce que le programme SRAV ?

FICHE 2 : ORGANISATION DU SRAV – QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

- Accompagnement au développement du SRAV dans les territoires
- Mise en place d'un cycle SRAV
- Modes d'organisation possibles : temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire
- Délivrance des attestations

FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Lieux de pratique
- Matériel nécessaire
- Entretien des vélos

FICHE 4 : ENCADREMENT

- Intervenants possibles
- Encadrement en fonction du cadre d'intervention
- Qualification requise
- Taux d'encadrement des séances

FICHE 5 : FORMATION DES INTERVENANTS SRAV

- Possibilités de formation d'intervenants
- Contacts pour mettre en place une formation d'intervenants

FICHE 6 : FINANCEMENTS

- Exemples de financements possibles



BESOIN D'UN APPUI LOCAL ?

✉ srav@sports.gouv.fr

pour connaître le référent
départemental SRAV



FICHE 1 : PRÉSENTATION DU SRAV

1. POURQUOI METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME «SAVOIR ROULER À VÉLO» ?

Faire du vélo un mode de déplacement à part entière dès le plus jeune âge : des enjeux locaux forts !



Attractivité

La collectivité peut valoriser son attachement au déploiement d'une politique locale responsable et son souci de prendre en compte les enjeux du développement durable et de la transition écologique. Rendre accessible la pratique du vélo dynamise le développement de la mobilité dans la ville et contribue à désenclaver les zones rurales isolées ou les quartiers dévitalisés. C'est un véritable atout de promotion du territoire en phase avec les besoins et inspirations actuels de la population (prise en compte de l'impact écologique et volonté de prendre soin de sa santé).



Sécurité

Offrir aux enfants du territoire la possibilité de circuler à vélo valorise la collectivité en tant que contributrice aux apprentissages fondamentaux (mise à disposition d'éducateur territoriaux des APS par exemple) dispensés dans les cadres scolaire mais aussi péri et extrascolaire.



Citoyenneté

Développer le SRAV sur son territoire c'est contribuer à la formation du citoyen de demain : le rendre responsable (de sa sécurité et de celle des autres lors de ses déplacements), autonome (en lui offrant la possibilité d'aller et venir seul et à moindre coût) et acteur de la transition écologique et du développement durable. Le vélo est aussi source d'échanges et de rencontres.



Santé

L'usage du vélo lors de déplacements réguliers est un excellent moyen pour lutter contre la sédentarité. Le déploiement du SRAV, en tant que savoir fondamental, favorise une culture du vélo dès le plus jeune âge. Il devient un outil simple et efficace de préservation de la santé. La collectivité s'inscrit alors dans une démarche de préservation et d'entretien de la santé de sa population en encourageant une pratique d'activité physique régulière pour tous.



Urbanisme

S'engager dans la mise en place d'infrastructures pour le vélo en termes de sécurité (développement d'aménagements cyclables notamment autour des lieux de vie comme les écoles) et de sûreté (contribution au marquage des vélos, construction d'espaces de parking dédiés avec des systèmes anti-vol) est un acte fort. Ce type d'aménagement urbain inscrit la collectivité dans une dynamique responsable de transition écologique. Cela contribue à reconnaître pleinement l'usage du vélo comme un mode de déplacement vertueux.



Cohésion sociale

Le vélo permet de se déplacer rapidement et à moindre coût (mise à disposition de vélo en accès libre, organisation de bourse du vélo). La mise en œuvre du SRAV dans les territoires contribue à l'égalité des chances. C'est un moyen d'offrir à tous, jeunes et moins jeunes, la possibilité de se déplacer afin de profiter des activités proposées par le territoire (animations culturelles, activités sportives).

FICHE 1 : PRÉSENTATION DU SRAV

2. QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME SRAV ?

| Faire du vélo, ça s'apprend !

Devenir autonome pour effectuer ses trajets à vélo nécessite d'être à l'aise à vélo, de connaître le code de la route et d'adapter son comportement aux situations rencontrées.

L'objectif du SRAV est de permettre aux enfants d'acquérir, avant leur entrée au collège, les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux de développement durable et de mobilité active. Intégrer le vélo dans les habitudes de déplacement des enfants contribue à les engager dans un mode de vie vertueux.

Lancé en 2019 par l'Etat et piloté par le ministère chargé des Sports en lien avec les territoires, **le SRAV est un programme d'apprentissage pour que les enfants découvrent, expérimentent et apprennent à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens.** Il s'agit d'un **savoir sportif fondamental**.

« Le déploiement de ce dispositif nécessite l'engagement fort et conjoint des acteurs de l'école et du sport au niveau académique, départemental et local, en s'appuyant sur les collectivités locales et en partenariat avec le secteur associatif » (circulaire sport et éducation Ministère Education Nationale de la Jeunesse et des Sports du 23 juin 2021).

Le SRAV est un programme d'apprentissage qui propose aux **enfants de 6 à 11 ans** de suivre une **formation encadrée de 10 heures minimum** réparties en **3 étapes** :

Bloc 1 - Savoir pédaler

Maîtriser les fondamentaux du vélo : pédaler, tourner, freiner

Bloc 2 - Savoir circuler

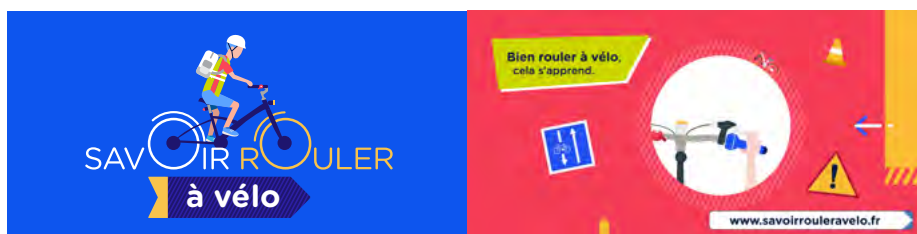
Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé

Bloc 3 - Savoir rouler à vélo

Circuler en autonomie sur la voie publique

Une attestation est délivrée par l'intervenant à chaque enfant ayant suivi les 3 blocs.

Pour **les enfants en situation de handicap** qui ont besoin d'un temps d'apprentissage plus long pour acquérir l'autonomie à vélo **des adaptations sont possibles**, tant en termes d'âge (apprentissage possible au-delà de 11 ans) que de durée (durée supérieure à 10h, selon la situation).



Le « **Savoir Rouler à Vélo** » est un axe majeur du **plan vélo et mobilités actives** dont l'objectif est de tripler entre 2018 et 2024 la part du vélo dans les déplacements de tous les jours.



BESOIN DE PLUS D'INFOS ?

→ www.ecologie.gouv.fr/plan-velo-et-mobilites-actives

→ <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

FICHE 2 : ORGANISATION DU SRAV – QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

1. ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU SRAV DANS LES TERRITOIRES

Les collectivités locales : des acteurs clés pour le déploiement du SRAV

Inscrire le SRAV dans le projet de territoire de la collectivité et en assurer une gouvernance locale

- Le portage politique est la garantie de l'engagement de l'action ;
- Il est possible de s'appuyer sur des instances de gouvernance partagée déjà mises en place (ex : comité de pilotage des politiques éducatives territoriales) qui intégreront les partenaires SRAV locaux.

S'appuyer sur ce qui fonctionne déjà

- Il existe dans de nombreuses écoles des actions portées, par exemple, par la sécurité routière, la police municipale ou des associations. Il s'agit de s'appuyer sur l'existant pour ensuite proposer des cycles SRAV complets permettant la délivrance des attestations.

Mobiliser les partenaires locaux et animer ce réseau afin que tous les enfants du territoire puissent suivre ce programme et se voir délivrer l'attestation SRAV avant leur entrée au collège

- Les directeurs d'école et les professeurs des écoles, les conseillers pédagogiques départementaux (CPD) et de circonscription (CPC) EPS, les inspecteurs de l'Education nationale (IEN) de circonscription ;
- Les clubs sportifs du territoire affiliés à des fédérations partenaires du SRAV ;
- Les associations impliquées dans les mobilités actives ;
- Les éducateurs sportifs professionnels ;
- Les organismes de prévention partenaires du SRAV.

Contribuer à ce que les opérateurs aient les moyens techniques, pédagogiques et financiers de dispenser les 3 blocs du SRAV

- Aménager des espaces sécurisés pour la mise en œuvre du bloc 2 ;
- Mettre à disposition du matériel pédagogique pour la mise en œuvre des blocs 1 et 2 ;
- Proposer une formation spécifique aux intervenants, dont les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, pour garantir la qualité des enseignements dispensés et assurer particulièrement la sécurité de la mise en œuvre du bloc 3.

Valoriser la réussite des enfants (donner envie) contribue à la dynamique du territoire

- Organiser une cérémonie de remise des attestations pour tous les enfants du territoire en présence, par exemple, d'un sportif de haut-niveau médaillé olympique ou paralympique ;
- Remettre à chaque enfant un gilet jaune/un casque avec le logo de la collectivité.

FICHE 2 : ORGANISATION DU SRAV – QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

2. MISE EN PLACE D'UN CYCLE SRAV

QUI PEUT ÊTRE À L'INITIATIVE D'UN PROJET SRAV ?

En tant qu'acteurs au centre des politiques locales, les collectivités territoriales sont des entités légitimes pour être à l'initiative de projets SRAV. Leur proximité avec les écoles mais aussi avec les acteurs publics et privés locaux est un véritable atout de mobilisation pour la continuité éducative nécessaire à l'apprentissage des savoirs sportifs fondamentaux.

Les collectivités peuvent proposer des missions d'engagement de service civique pour contribuer au déploiement du SRAV (aller à la rencontre des publics cibles, aider à la conception des sorties) et plus globalement à une politique de mobilité active sur leur territoire. → <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/zoom-sur/article/le-service-civique-acteur-du-savoir-rouler-a-velo>

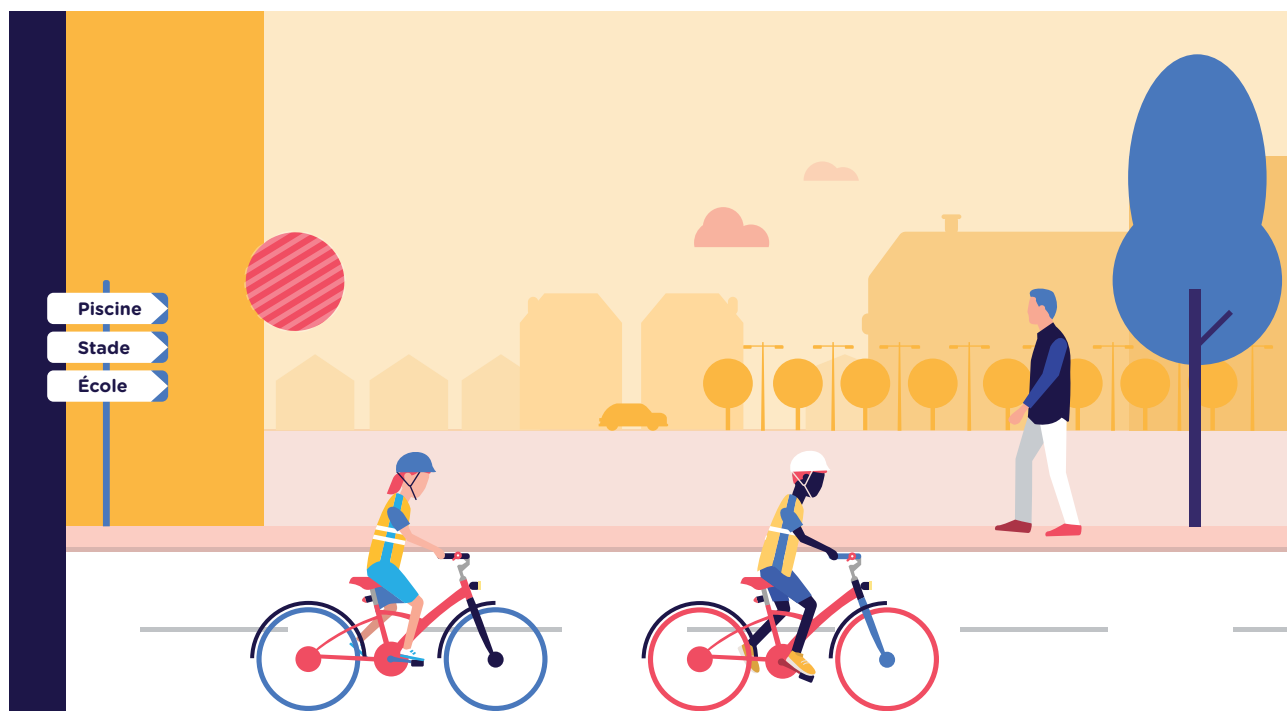
QUI PEUT METTRE EN ŒUVRE UN PROJET SRAV ?

	Temps scolaire - Journée d'école	Temps périscolaire - Après l'école ou mercredi	Temps extrascolaire - Le samedi ou pendant les vacances
Collectivités y compris les accueils collectifs de mineurs (ACM) et les écoles des sports qu'elles organisent ¹	X <ul style="list-style-type: none"> Signature d'une convention avec l'école lorsque la collectivité souhaite intervenir pour la promotion d'activités pour les élèves Déclinaison possible par les éducateurs de la commune (après agrément) Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs (après agrément) des partenaires locaux du SRAV (clubs sportifs, USEP, UGSEL...) 	X <ul style="list-style-type: none"> Intégration dans le projet éducatif des ACM et déclinaison en projet pédagogique Lien à effectuer avec le plan mercredi le cas échéant Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs des partenaires locaux du SRAV (clubs sportifs, USEP, UGSEL...) 	X <ul style="list-style-type: none"> Intégration possible dans le projet éducatif des ACM et déclinaison en projet pédagogique Déclinaison possible par l'école municipale des sports Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs des partenaires locaux du SRAV (clubs sportifs, USEP, UGSEL...)
Écoles publiques et privées	X <ul style="list-style-type: none"> Autorisation préalable du directeur d'école Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs (après agrément) des partenaires locaux du SRAV (clubs sportifs, USEP, UGSEL...) Le soutien de la collectivité pour l'organisation technique peut utilement être recherché 		

¹ Les communes peuvent organiser, pendant les heures d'ouverture des établissements scolaires, des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires (Art. 216-1 du Code de l'éducation)

FICHE 2 : ORGANISATION DU SRAV – QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

	Temps scolaire - Journée d'école	Temps périscolaire - Après l'école ou mercredi	Temps extrascolaire - Le samedi ou pendant les vacances
Accueil collectif de mineurs -ACM- (centres de loisirs, colonies...) organisés par des acteurs privés		<p>X</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration possible dans le projet éducatif des ACM et déclinaison en projet pédagogique • Lien à effectuer avec le plan mercredi le cas échéant • Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs des partenaires locaux du SRAV (clubs sportifs, USEP, UGSEL...) 	<p>X</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration possible dans le projet éducatif des ACM et déclinaison en projet pédagogique • Lien à effectuer avec les projets éducatifs territoriaux le cas échéant • Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs des partenaires locaux du SRAV (clubs sportifs, USEP, UGSEL...)
Structures locales partenaires du SRAV : fédérations sportives, acteurs de la prévention, représentants des usagers	<p>X</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation préalable du directeur d'école • Agrément par l'Education nationale des encadrants 	<p>X</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lien peut être fait avec la collectivité en termes de continuité éducative; l'organisation indépendante est également possible 	<p>X</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lien peut être fait avec la collectivité en termes de continuité éducative; l'organisation indépendante est également possible



FICHE 2 : ORGANISATION DU SRAV – QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

3. MODES D'ORGANISATION POSSIBLES : TEMPS SCOLAIRE, PÉRI OU EXTRASCOLAIRE

Le Savoir Rouler à Vélo peut être réalisé **dans les temps scolaire** (permettant de toucher une classe d'âge), **périscolaire et extrascolaire** et **s'inscrit ainsi dans tous les temps de vie de l'enfant**.

L'enfant peut même construire ses compétences SRAV dans **plusieurs environnements**. Le **livret pédagogique permettra le suivi**. → https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/srav_livretpedagogique_v3.pdf

Dans chaque situation, les différents acteurs locaux ont vocation à collaborer afin de partager leur savoir-faire et complémentarités pour la mise en œuvre des projets SRAV.

QUELQUES EXEMPLES

La Ville de Rennes (35), le choix du temps scolaire

Le Savoir Rouler à Vélo se fait uniquement en temps scolaire, pour avoir une **continuité dans le cycle et faciliter la validation des blocs**. Cela permet également un accompagnement plus personnalisé des élèves.

Le cycle d'apprentissage se déroule sur 5 à 6 séances de 2 h par classe.

La ville de Plescop (56), le choix du temps périscolaire et extrascolaire

Le SRAV est délivré sur les temps périscolaire et extrascolaire, notamment les mercredis. **2 à 3 mercredis** sont nécessaires.

L'association Mon Vélo est une Vie, partenaire du SRAV (Île-de-France)

Le SRAV se déroule sur 10 semaines, dans le temps scolaire, avec une **séance d'1 h par semaine en demi-classe**.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE 2 : ORGANISATION DU SRAV – QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

QUELQUES CONSEILS D'UN INTERVENANT MONITEUR CYCLISTE FRANÇAIS METTANT EN PLACE LE SRAV EN ISERE PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

AVANT DE COMMENCER

Pour préparer au mieux le programme SRAV qui va se dérouler dans une école, il est nécessaire de « **s'adapter aux contraintes de l'école** » : Y'a-t-il beaucoup ou peu d'élèves dans la classe? L'école dispose-t-elle d'une cour très spacieuse ou au contraire d'un espace plus limité?

Il est important de **programmer l'action suffisamment en amont afin d'anticiper en prévenant les parents**. Cela permet notamment de recenser les enfants qui seront en capacité de venir avec leur vélo pour réaliser le programme.

Une fiche est transmise aux parents afin d'aider ceux qui le souhaitent à faire un **bilan du vélo de leur enfant**.

Des conseils leur sont donnés pour vérifier le casque, le vélo (les freins, la transmission, la direction et le serrage), l'équipement nécessaire.

Quelques vélos supplémentaires sont disponibles pour pallier les manques, d'éventuels oublis ou des vélos pas suffisamment en état.

PENDANT LE PROGRAMME

Il est **plus facile d'organiser le SRAV dans une école qui a la capacité de stocker les vélos au sein de l'établissement pendant la durée du programme** (en général entre 2 cycles de vacances scolaires), cela évite des oublis des enfants lors des séances.

Pour les blocs 1, 2 et 3, c'est **toujours plus facile lorsque la mairie met un agent à disposition pour accompagner le temps du programme. Associer un ou deux parents peut aussi être un atout.**

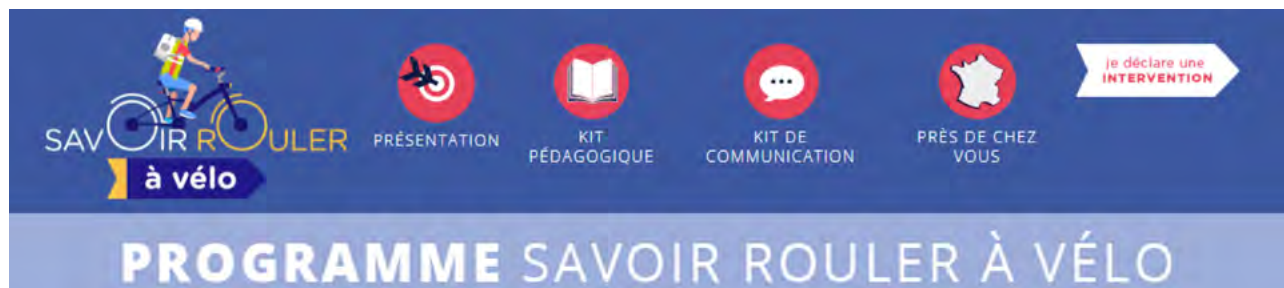
Pour le **bloc 3**, il est très important de bien travailler sur le circuit que vont suivre les enfants afin qu'il soit suffisamment sécurisé, **suffisamment représentatif en termes de conditions de circulation, et suffisamment agréable pour que les enfants passent un bon moment.**

Intégrer le **bloc 3** dans un autre projet est très apprécié. Exemple : **réaliser la visite du collège pour des CM2 en faisant le trajet à vélo au cours du bloc 3.**

FICHE 2 : ORGANISATION DU SRAV – QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

4. DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS

À l'issue des différents blocs, chaque enfant ayant réalisé les 3 étapes du « Savoir Rouler à Vélo » se voit remettre par l'intervenant une attestation qui valide sa participation à la formation.



ENVIE DE SAVOIR COMBIEN D'ENFANTS ONT EFFECTUÉ LE SRAV SUR VOTRE TERRITOIRE ?

→ <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/pres-de-chez-vous>

→ <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

1. LIEUX DE PRATIQUE

Une règle d'or : utiliser les espaces de pratique et installations déjà existantes !

La mise en place du SRAV ne nécessite **pas forcément** la mise en place de **nouveaux équipements**. Il s'agit d'**aménager les espaces existants pour les blocs 1 et 2** et d'**utiliser la route pour le bloc 3**.

Quelques astuces pour bien démarrer

| Les espaces de pratique

- Pour les premières séances, utiliser dans la mesure du possible un espace fermé, dans une cour et sur un revêtement en béton uniforme. Option possible : l'utilisation d'un espace intérieur (gymnase) sur les premières séances permet d'avoir des bandes roulatantes et un sol lisse.
- De plus, les lignes et aménagements d'un gymnase peuvent être une source d'enrichissement des espaces de pratique (dans ce cas, des vélos propres sont nécessaires ou un nettoyage peut être à envisager).
- Le dispositif peut aussi se mettre en place dans une cour, ou sur un revêtement en béton ou bitumé, l'usage de grosses craies permet de créer des aménagements et marquages temporaires.
- L'usage de chaînes plastiques de couleur peut être un outil d'aménagement des espaces (facile à déplacer et à installer).
- La gestion logistique, mise en place ou rangement du matériel, peut s'avérer être un temps important de la séance. Un point à ne pas négliger.

QUELQUES EXEMPLES

La mise en place de circuits dans des espaces déjà existants

La Ville de Saint-Etienne (42)

La Ville de Saint Etienne a octroyé un budget de 2 000 euros pour ajouter un marquage au sol et **créer un rond-point sur des terrains de tennis désaffectés**, pour l'apprentissage des blocs 1 et 2.



FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Le projet de la communauté urbaine d'Arras (62)

« La communauté urbaine d'Arras travaille sur le développement de parcours d'apprentissage de vélo pour les 46 communes de la communauté urbaine, avec une volonté d'avoir des **parcours dédiés** sur lesquels se fera l'apprentissage des enfants, particulièrement ceux qui sont proches de ces parcours. Pour les enfants plus éloignés de ces lieux de pratique, l'apprentissage se fera à l'école et autour de l'école ».



L'exemple de la ville de Rennes (35)

« La Ville de Rennes a un **lieu spécifique pour le Savoir Rouler à Vélo, accessible en 15 min de car.** Il s'agit d'un centre de loisirs municipal. On a la chance d'avoir une piste sur ce site, aménagée au sol. L'association FUB, partenaire du SRAV, y ajoute des panneaux de signalisation durant l'initiation. La dernière séance du cycle est une sortie en milieu urbain pour les enfants. Cette sortie se déroule soit à l'extérieur du centre de loisirs d'apprentissage, soit à proximité de l'école des enfants. Le choix est pris en fonction de l'école et des possibilités d'encadrement ».

L'exemple de la ville de Plescop (56)



« Le SRAV se déroule dans une grande cour clôturée. Les vélos des enfants sont stockés dans un garage sur site le temps de la formation, sur décision des parents. Pour la dernière sortie, nous nous sommes déplacés en car avec une remorque et nous avons fait une balade d'une journée en alternant voies vertes et voies publiques du département situées à proximité ».

FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

La Ville de Meudon (92)

Le circuit d'apprentissage vélo du parc du Tronchet, à Meudon (92)

Accessible sans condition et gratuitement en journée, il permet à tous et toutes, dès 2 ans, de s'initier à la maniabilité, sans voiture :

- en suivant un parcours et donc une trajectoire;
- en respectant des panneaux;
- en apprenant à rouler à plusieurs, en fonction des autres, voire de leur priorité.



La Ville de Choisy-Le-Roi (94)

Le circuit inclut 2 stops, où les enfants peuvent apprendre à s'arrêter totalement, à poser un pied par terre, à rouler en fonction des autres, selon une trajectoire, le tout sans voiture.



La ville de Ris-Orangis (91) en partenariat avec l'association Pro vélo Sud Ile-de-France

Les enfants appréhendent le marquage au sol qu'ils retrouveront en circulation réelle lors du bloc 3.



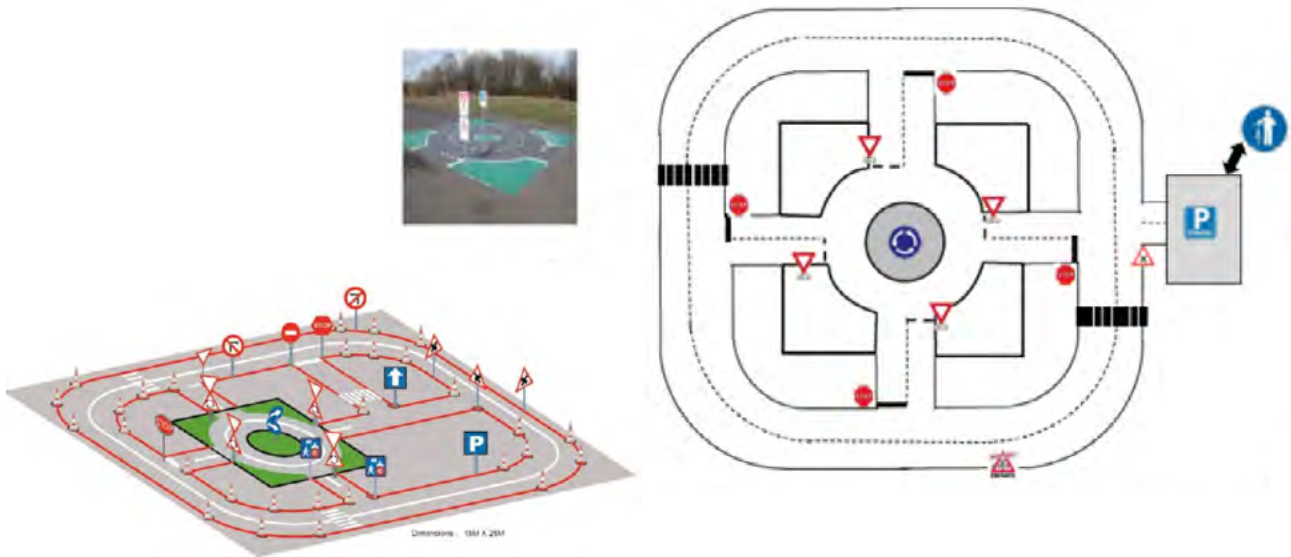
La ville de Montpellier (34) a fait appel à l'association le Bonheur à Vélo

L'atelier d'emportierage permet aux enfants d'apprendre à se tenir suffisamment loin des véhicules stationnés lorsqu'ils se déplaceront ensuite en milieu réel.



FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

LA CONCEPTION DE PARCOURS ET « MINI-VILLE »



LA CONCEPTION D'ESPACES ÉPHÉMÈRES POUR LE SRAV

Intérieur



Extérieur



FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE



Le Parc Mobi'ludique : une innovation portée par la Fédération Française de Cyclisme et Bikesolutions

- un espace de pratique permettant l'apprentissage du code de la route;
- un espace dédié aux « habiletés à vélos » comportant du relief et des petits obstacles pour un apprentissage plus complet;
- une partie plus ludique, type mini-pumptrack, pour rendre la pratique plus fun;
- des panneaux d'informations riches en contenu avec de nombreux apports théoriques et pédagogiques.



DIFFÉRENTES DÉCLINAISONS POSSIBLES SELON L'ESPACE DISPONIBLE

→ www.ffc.fr/parcmobiludique

FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

L'APPRENTISSAGE DE LA CIRCULATION EN AUTONOMIE SUR LA VOIE PUBLIQUE



© VéloLun'

La ville de Lunéville (54) en partenariat avec l'association VéloLun'

Un enfant roule seul devant et l'éducateur roule à la gauche de celui-ci un peu en retrait.



© Vélo-école tand'amis

La ville de La Rochelle (17) en partenariat avec l'association Tand'amis

Les enfants roulent en formation mini-bus ce qui permet de limiter les risques de dépassements au mauvais moment mais nécessite une bonne maîtrise des distances entre vélos.



© Association Pro Vélo Sud Île de France

La ville de Ris-Orangis (91) en partenariat avec l'association Pro vélo Sud Île-de-France

Le positionnement, seul sur la chaussée, pour apprendre à se déplacer en autonomie en fin de bloc 3.

FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

2. MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Les vélos : les vôtres ou ceux des enfants? Les solutions sont multiples et peuvent être mixées !

- Achat de vélos neufs
- Locations de flottes de vélos
- Vélos issus des recycleries

Il en existe près de 2 500 sur le territoire national. Par exemple, → www.heureux-cyclage.org



La collectivité, par le biais de son centre communal d'action social, peut être à l'initiative de recycleries locales ou encore de trocs de vélo.

Utilisation des vélos des enfants

Lorsque cette solution est envisagée, il est nécessaire de faire un sondage auprès des enfants, en amont du début du programme SRAV, afin de connaître le nombre d'enfants en capacité d'apporter leur vélo. Si un lieu de stockage est disponible pour la durée du programme SRAV, il peut être proposé aux enfants de laisser leur vélo afin d'éviter d'éventuels oublis lors de chaque séance. Une vérification du matériel sera ensuite effectuée.

Pour les enfants qui n'ont pas la possibilité d'apporter leur propre vélo, certains partenaires du SRAV possèdent des flottes vélos ainsi que du matériel pédagogique, y compris des pistes, qu'ils peuvent mettre à disposition.

Contactez votre référent SRAV pour les ressources à disposition sur votre territoire.




Plusieurs centaines de pistes fixes ou mobiles à disposition !



L'exemple de « **La Cycllette** », atelier vélo coopératif à Paris, qui propose le troc de vélos enfants :
« Pour nos adhérents, nous pratiquons le troc de vélos enfant vers une taille plus grande !
Sinon, les vélos enfant sont en vente à prix libre à l'atelier ».

FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Quelques points de repère sur le choix des vélos

Taille du Vélo (taille des roues)	Vélo avec vitesses impérativement	Taille de l'enfant approximative	Age approximatif	Classe d'âge	Période du SRAV
16 pouces		105-120 cm	5-7 ans	CP-CE1	Bloc 1
20 pouces		120-135cm	6-9 ans	CE1 → CM1	Bloc 1 + Bloc 2
24 pouces		135-150cm	9-11 ans	CM1-CM2 et au-delà	SRAV Complet

NB : Ces informations sont données à titre indicatif et ne constituent pas une limite formelle. Un enfant peut tout à fait effectuer l'ensemble du SRAV avec un vélo de 16 ou 20 pouces.

QUELQUES EXEMPLES DANS LES TERRITOIRES

L'exemple de la ville de Rennes (35)

« La Ville de Rennes possède 140 vélos et casques pour l'apprentissage du vélo en milieu scolaire et périscolaire. Le matériel municipal est réparti entre les trois secteurs de vie sportive de la ville. Il est entreposé dans les quartiers (box, vélo park, etc.) ».

L'exemple de la ville d'Aix-en-Provence (13)

« Nous avons recours à un fourgon dans lequel on stocke et on déplace la cinquantaine de vélos utilisés par la ville. Ce dernier est complété par un conteneur avec une rampe d'accès. Les déplacements se font dans les écoles et sur des sites dédiés à la pratique du vélo (plateau multisports, champs, etc.) ».

Le projet de la communauté urbaine d'Arras (62)

« Que chaque enfant utilise son propre vélo pour s'y habituer. Et avoir une dizaine de vélos en stock pour ceux qui n'en ont pas ».

FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

En plus des vélos, quel matériel est-il à prévoir ?

- Des **casques** (norme CE et ajustés)
- Des **gilets réfléchissants** pour la sortie sur la voie publique (bloc 3)



Certains équipements de protection individuelle peuvent comporter le logo du territoire.

- Des **outils** (démontes pneus, rustines, clés spécifiques) pour réparer une crevaison ou resserrer une pièce

Service-Public.fr TRANSPORTS

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

À vélo



Équipements obligatoires	Sanctions en cas d'absence
 Casque (enfant jusqu'à douze ans)	Jusqu'à 750 €
 Gilet de haute visibilité (hors agglomération : la nuit ou en cas de luminosité insuffisante)	Jusqu'à 150 €
 Sonnette en bon état	Jusqu'à 38 €
 Éclairage fonctionnel	Jusqu'à 38 €



3. L'ENTRETIEN DES VÉLOS

Bien entretenir son vélo, c'est prolonger sa durée de vie !

Différentes solutions existent et peuvent être mixées

- Mobiliser les services techniques lorsque les vélos appartiennent à la collectivité
- S'appuyer sur les partenaires SRAV ou des sociétés, associations ou ateliers participatifs d'entretien et de réparation de vélos qui proposent de se déplacer sur site
- Proposer aux enfants en complément du SRAV de participer à des ateliers mécaniques

Cet apprentissage contribue à l'autonomie des jeunes mais favorise aussi l'acquisition d'une culture vélo qui s'inscrit petit à petit dans le mode de vie.

Ces ateliers peuvent être mis en place au sein de l'école mais également être proposés au collège comme étape poursuivant le SRAV.



Investir les jeunes élus « éco-délégués » au collège et favoriser des projets responsables et ancrés dans la vie de tous les jours en lien avec l'enseignement de la technologie.



FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

QUELQUES EXEMPLES D'ATELIERS

Etablicycllette (69)

L'atelier associatif et professionnel d'auto-réparation des vélos propose, notamment aux collectivités, un ensemble de prestation d'entretien et de réparation de parcs de vélos.

→ www.etablicycllette.fr

SoliCycle (75)

Les ateliers solidaires et mobiles, organisés par des mécaniciens, permettent d'apprendre à réparer son vélo : connaître les outils et réparer les pannes.

→ <https://solicycle.org>

Cap vélo Creuse (23)

Un moniteur cycliste français passionné propose des révisions et formules d'entretien des vélos.

→ www.capvelocreuse.com

ET POUR LES ENFANTS... ?

L'Heureux cyclage (fédération de plus de 125 associations sur le territoire national)

Le réseau propose des ateliers d'apprentissage de la mécanique pour les enfants dans les territoires.

→ www.heureux-cyclage.org

La Cycklette (75)

Des ateliers Mini Pouces sont réservés aux enfants de 5 à 11 ans pour apprendre à entretenir les vélos.

Atelier du chat perché (69)

Le « temps des chatons » est une permanence de mécanique vélo destinée aux enfants de 5 à 12 ans.

→ www.chatperche.org/reparer/le-temps-des-chatons

Le Biclou d'Alino (71)

C'est la possibilité de se mettre les mains dans le cambouis dès 10 ans pour devenir un cycliste autonome.

→ www.facebook.com/biclou.dalino

FICHE 4 : ENCADREMENT DU SRAV

1. LES INTERVENANTS POSSIBLES

Les intervenants du SRAV sont :

- les professeurs des écoles de l'école élémentaire;
- les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives;
- les animateurs d'accueils collectifs de mineurs compétents;
- les éducateurs sportifs professionnels titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif (qualifications généralistes ou vélo);
- les bénévoles compétents intervenants au titre d'une des structures partenaires du SRAV.

Tous les partenaires, professionnels et bénévoles engagés, sont mobilisables pour le SRAV





FICHE 4 : ENCADREMENT DU SRAV

2. ENCADREMENT EN FONCTION DU CADRE D'INTERVENTION

L'organisation particulière du temps scolaire, en référence à la circulaire 99-136 du 21 sept 1999 relative à l'organisation des sorties solaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Le programme SRAV débute après accord de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription (enseignement public) ou du chef d'établissement (enseignement privé).

BLOCS 1 ET 2 ÉLÈVES D'ÉLÉMENTAIRE

Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.

Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

BLOC 3 ÉLÈVES D'ÉLÉMENTAIRE

Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.

Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

Il convient d'anticiper la demande d'agrément.

Les éducateurs sportifs professionnels titulaires d'une **carte professionnelle d'éducateur sportif** sont réputés agréés.

L'enseignant peut également solliciter des **accompagnateurs pour aider à la mise en œuvre du SRAV**.

Les accompagnateurs (par exemple les parents), **s'ils ne concourent pas à l'enseignement des activités physiques et sportives, ne sont pas soumis à l'agrément de l'Éducation nationale. Leur autorisation est soumise à acceptation du directeur d'école.**

Les accompagnateurs **ne rentrent pas dans les taux d'encadrement**.

Pour les **enfants en situation de handicap**, l'encadrement peut être renforcé au regard des besoins et capacités.

Dans le cadre de la mesure « **une école-un club** », le SRAV est un projet qui va permettre de **mettre en place une relation forte entre l'établissement scolaire et une association sportive de proximité**. Ce partenariat sera l'occasion de **renforcer l'ouverture de l'école, de préparer l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de favoriser la rencontre entre la communauté éducative et les jeunes sportifs**. « Une école-un club » c'est aussi un **rapprochement** avec, notamment, des **clubs sportifs** affiliés à des fédérations sportives agréées qui **participent pleinement à la santé des enfants**.



Les clubs affiliés à des fédérations partenaires du SRAV sont en capacité d'intervenir à l'école, sous la responsabilité de l'enseignant, pour mettre en place les blocs 1, 2 et 3.

FICHE 5 : FORMATION DES INTERVENANTS

1. POSSIBILITÉS DE FORMATIONS D'INTERVENANTS

Le SRAV : un savoir sportif fondamental particulier

Inscrire les **éducateurs et les bénévoles qualifiés** dans une démarche de formation continue leur permet, **en complément des prérogatives et compétences** qu'ils possèdent déjà, de leur offrir le **bagage technique et pédagogique spécifique au SRAV** pour proposer des séances attractives et adaptées en sécurité. C'est particulièrement pertinent pour les éducateurs sportifs ou territoriaux généralistes.

Objectifs de la formation	Programme	Public	Lieu de formation
<p>Une formation sur-mesure pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place des programmes Savoir Rouler à Vélo identifier les ressources possibles au sein du territoire et être capable de déployer le dispositif dans les territoires intégrer la réglementation et considérer les enjeux de sécurité afférents 	<p>2 ou 3 journées</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter et définir le SRAV (organisation, contenu, objectifs, réglementation en vigueur). Aborder les questions liées à la mise en œuvre : Quels sont les freins potentiels et les ressources à disposition ? Donner les clés pour bien aborder le bloc 3 du SRAV : des sorties en conditions réelles sur la voie publique avec les enfants. Développement de points spécifiques sur demandes 	<p>Tous les intervenants du SRAV : les enseignants, les éducateurs territoriaux, les éducateurs sportifs, les bénévoles et animateurs compétents.</p>	<p>Sur votre territoire, dans vos locaux, à la demande.</p>

Des tutoriels vidéo et des fiches pédagogiques sont à disposition sur le site Savoir Rouler à Vélo → <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/kit-pedagogique> pour aider les encadrants à construire les séances qui seront proposées aux enfants sur les 3 blocs.

FICHE 5 : FORMATION DES INTERVENANTS

2. CONTACTS POUR METTRE EN PLACE UNE FORMATION D'INTERVENANTS

Les formations dispensées par les partenaires SRAV sont délocalisables dans les territoires !



Association prévention routière
 ✉ education@preventionroutiere.asso.fr
 01 44 15 27 04



Mon vélo est une vie
 ✉ theo.bartuccio@gmail.com
 06 09 04 64 86



Fédération française de cyclisme
 ✉ j.lombard@ffc.fr
 06 84 81 78 03



UFOLEP
 ✉ ybouchet.laligue@ufolep-usep.fr
 01 43 58 97 71



Fédération française de triathlon
 ✉ jserra@fftri.com
 06 10 33 55 28



USEP
 ✉ nbarbounis@laligue-usep.org
 06 24 47 88 77



MAIF Prévention
 ✉ audrey.cresp@maif.fr
 05 49 73 83 04



FF vélo
 ✉ n.dubois@ffvelo.fr
 06 61 11 87 90



Fédération française du sport adapté
 ✉ philippe.com@sportadapte.fr
 06 28 75 83 14



FUB
 ✉ a.janus@fub.fr
 03 88 76 70 89



UGSEL
 ✉ h-cardonna@ugsel.org
 06 95 75 71 15



MCF
 ✉ contact@moniteurcycliste.com
 09 52 64 64 40



UNSS
 ✉ nathalie.grand@unss.org

Pour la mise en œuvre du SRAV pendant le temps scolaire, les conseillers pédagogiques départementaux EPS contribuent à la formation des enseignants.

FICHE 6 : LES FINANCEMENTS

1. EXEMPLES DE FINANCEMENTS POSSIBLES

Le co-financement des projets permet de couvrir en grande partie les coûts et parfois même leur totalité

Bénéficiaires	Projet principal	Dispositif	Temporalité	Interlocuteurs
Collectivités	Encadrement des enfants, Formation à l'encadrement	Certificat Economie d'Énergie « Génération vélo »	1 ^{er} trimestre 2022	✉ j.gaspar@sofub.fr
Collectivités	Encadrement des enfants	Certificat Economie d'Énergie « Avélo2 »	2 ^e trimestre	➔ www.ademe.fr
Collectivités associations, établissements scolaires	Encadrement des enfants	Plan départemental d'actions de sécurité routière	1 ^{er} trimestre	Préfecture de département
Collectivités, associations QPV	Encadrement des enfants	Contrat de ville Cité éducative Quartiers d'été	4 ^e trimestre	Préfecture de département Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES) Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
Collectivités, associations	Encadrement des enfants	Projet éducatif de territoire Plan mercredi	1 ^{er} semestre	Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES)
Collectivités, associations	Encadrement des enfants	Vacances apprenantes Ecole ouverte	2 ^e et 3 ^e trimestre	Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES) Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
Structures publiques	Encadrement des enfants	Fonds social européen Erasmus+		Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ➔ www.fse.gouv.fr ➔ www.europe-en-france.gouv.fr ➔ https://info.erasmusplus.fr
Collectivités	Aménagement du territoire	DSIL / DETR	4 ^e trimestre	Préfecture de département
Collectivités	Aménagement du territoire	Agence national du sport volet équipement	1 ^{er} trimestre	➔ www.agencedusport.fr Délégation Régionale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) Service Départemental à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports (SDJES)
Structures publiques	Aménagement du territoire	FEDER/FEADER		Conseil régional, selon les priorités qu'il définit



Les associations sportives agréées peuvent bénéficier des crédits de l'Agence Nationale du Sport (au titre du projet sportif fédéral via l'affiliation et au titre du projet sportif territorial via la part territoriale -DRAJES-SDJES) et du Fonds de Développement de la Vie Associative 2 pour la mise en œuvre du programme SRAV dans les territoires.

FICHE 6 : LES FINANCEMENTS

Quelques exemples de fondations qui soutiennent des projets de mobilité active ou d'économies d'énergie

Les fondations mettent à disposition des bénéficiaires des ressources pour réaliser des projets d'intérêt général y compris pendant le temps scolaire

DECATHLON	→ www.fondationdecathlon.com
MICHELIN	→ fondation.michelin.com
PSA	→ www.fondation-psa.com/fr
RENAULT	→ www.renaultgroup.com/groupe/la-fondation-renault
MACIF	→ www.fondation-macif.org
EDF	→ https://fondation.edf.com/a-propos
BPCE / Fondation Banque Populaire	→ www.fondationbanquepopulaire.fr
AG2R	→ www.fondation.ag2rlamondiale.fr/accueil
TOTAL ENERGIE	→ https://foundation.totalenergies.com
AUCHAN / ENERGIE	→ www.auchan-retail.com/fr/nos-fondations
VEOLIA	→ www.fondation.veolia.com/fr
DE France	→ www.fondationdefrance.org/fr
DE LILLE	→ www.fondationdelille.org
TOYOTA	✉ fondation@toyotafr.com



POUR FACILITER L'ACCÈS AUX RESSOURCES ET CONCRÉTISER LES PROJETS

- <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>
- www.francemobilites.fr

FICHE 6 : LES FINANCEMENTS

Un exemple de projet SRAV soutenu par des fonds européens

La commune de Périgny (17)



© radio France - Julien Fleury

L'école du Vivier

A Périgny, la formation a été assurée par des salariés du **comité départemental de cyclo-tourisme**. Durant cinq après-midi, une cinquantaine d'élèves de CM1 et CM2 ont quitté leur classe pour enfourcher leur bicyclette. L'expérience s'est conclue par une balade dans les rues de la commune.



© radio France - Julien Fleury




© radio France - Julien Fleury



La poursuite du projet : la mise en place d'un « cyclobus » par le comité départemental de cyclisme




savoirroutelavelo.fr
 #SavoirRouleraVelo
 et auprès des partenaires



MERCI AUX PARTENAIRES CONTRIBUTEURS





 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo



contact : [✉ srav@sports.gouv.fr](mailto:srav@sports.gouv.fr)